



DÉCISION DU MAIRE RENOVATION DU PONT DE LA MINOTERIE

Le Maire de la commune d'Héric

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2222-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 à L2194-3,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant qu'il est nécessaire de rénover le pont de la Minoterie pour en améliorer la sécurité,

Considérant le fait que l'offre de la société LANDAIS répond aux exigences du Maître d'ouvrage,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De confier à la société LANDAIS les travaux de rénovation du pont de la Minoterie pour un montant total de 20 210,00 € HT conformément au devis joint.

Article 2 : Le délai d'exécution des travaux est de 5 semaines à compter de la notification de la décision du Maire.

Article 3 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 18 avril 2023

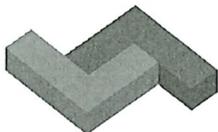
Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Travaux publics et particuliers

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N° Devis : H 23 01 792 v.2

Opération **HERIC - MAIRIE**

Rénovation d'un pont sur le Canal

La Minoterie
44810 HERIC

MAIRIE D'HERIC

12 RUE DE L'OCEAN
44810 HERIC
FRANCE

Tel : 06 68 30 71 01

Mail : jean-baptiste.bernard@heric.fr

Votre interlocuteur :

M. Julien PRIGENT

HERIC, le 03/04/2023

N°	Libellé	U	Quantité	Prix Unitaire	Montant (€)
1	Travaux préparatoires				
1	Amené et repli du matériel	F	1,00	250,00	250,00
2	DICT / Implantation / Arrêté de circulation	F	1,00	230,00	230,00
	Total Travaux préparatoires				480,00
2	Travaux				
3	Démolition de chaussé et béton, compris dépose et enlèvement des IPN	F	1,00	1 450,00	1 450,00
4	Fourniture et pose de 5 IPM 300x125 galvanisé, 2 nappes de Treillis ST60 en partie basse, 1 nappe en haute	M²	26,00	585,00	15 210,00
5	Fourniture et mise en oeuvre de béton	M³	6,00	245,00	1 470,00
6	Décaissement du revêtement, reprofilage pour adaptation profil et reprise des enrobés	M²	40,00	40,00	1 600,00
	Total Travaux				19 730,00
	TOTAL H.T. - En Euros				20 210,00
	T.V.A. à 20,00% - En Euros				4 042,00
	TOTAL T.T.C. - En Euros				24 252,00

En conséquence des modifications de la conjoncture, des taxes, des délais, des contraintes d'hygiène, de santé et de sécurité nos prix pourront être modifiés.

Mode de règlement : Virement 30 jours fin de mois

Le taux de TVA applicable à nos prix est le taux en vigueur à la date d'établissement du présent devis, mais en cas de modification de la loi n° 99-1172 du 30 décembre 1999 et/ou de ses décrets d'application et/ou des instructions prises pour son application, toute variation ultérieure de ce taux sera répercutée sur ces prix.

03/04/2023

Jean PRIGENT,
Chef de service
SAS LANDAIS André
au capital de 360000 €
ZI Erelle - 44810 HERIC
Tél : 06 68 30 06 79
heric@landaisandre.fr
SIRET 788 184 299 00014 - APE 4211 Z
RCS Nantes

Mention "Bon pour accord"

Date et Signature

3 avril 2023



Bon pour accord.

JP. Joutard

Maire

page 1/1

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-32 DECISION MAIRE RENOVATION PONT DE LA MINOTERIE

Date de transmission de l'acte : 27/04/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/04/2023

Numéro de l'acte : 20230427-02 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230418-20230427-02-AR

Date de décision : 18/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.9. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)

En provenance de :

~~SAS LANDONIS Andre
ZI ESTIE
44810 HERIC~~

SGR2 V28 - PTC 2F - 20170421012 - 08/22



LA POSTE

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : AR 1A 195 733 0816 1



NOTIF PONTS GUE ATELIER + PHOTOGRAPHIE

Renvoyer à

MAIRIE HERIC
M PCS

2 RUE SAINT JEAN
44810 HERIC

Présenté / Avisé le : 03/05/23

Distribué le : 03/05/23

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

Signature
(préciser Prénom et NOM
ou mandataire)

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature facteur *

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

